

Dossier Carte Nationale d'Identité pour Majeur

PRENEZ RENDEZ-VOUS
SUR
WWW.MONTEVRAIN.FR

Tout dossier incomplet sera
refusé

En cas de dossier incomplet ou
de retard de plus de 10 minutes,
il sera obligatoire de prendre un
nouveau rendez-vous

VALIDITÉ DE LA CARTE
D'IDENTITÉ
10 + 5 ANS

*Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de **10 à 15 ans**. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond pas à la date qui est inscrite. Celles-ci sont encore valables 5 ans.*

Votre rendez-vous est fixé au

À _____ H _____

Pour tout dépôt de dossier, il est obligatoire de prendre rendez-vous

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR WWW.MONTEVRAIN.FR

Hôtel de ville
4, rue Bonne Mouche
77144 Montévrain

01 60 36 40 40

Service des Affaires Générales

Lundi : 14H00 à 17H30

Du mardi au vendredi : 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H30

Samedi : 9H00 à 12H00

Mairies équipées en Seine et Marne

Avon, Bray-sur-Seine, Brie-Comte-Robert, Bussy-Saint-Georges, Chelles, Claye-Souilly, Combs-la-Ville, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Dammarie-les-Lys, Dammartin-en-Goële, Fontainebleau, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny-sur-Marne, Lizy-sur-Ourcq, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nangis, Nanteuil-lès-Meaux, Nemours, Noisiel, Pontault-Combault, Provins, Roissy-en-Brie, Rozay-en-Brie, Savigny-le-Temple, Bailly-Romainvilliers, Chatelet en Brie, Moissy-Cramayel, Moret-Loing-et-Orvanne, Souppes sur Loing, Serris, Torcy et Villeparisis.

- Vous pouvez déposer votre demande en personne quel que soit votre lieu de domicile, auprès de toutes les mairies de France équipée de borne biométrique.

PIÈCES À FOURNIR

Ma demande se simplifie :

Gagner du temps lors du dépôt de votre demande de carte d'identité grâce à la **pré-demande** en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/>.

Si vous ne pouvez pas utiliser le système de pré-demande, vous devrez vous présenter à l'accueil 15 min avant votre rendez-vous afin de remplir le formulaire à la mairie.

Vous devrez connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents et votre dossier devra être rempli à l'identique de votre acte de naissance.

Justificatif de domicile :

Il devra être impérativement daté de moins d'un an.

Avis d'imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'eau, de gaz, d'électricité.

Les justificatifs imprimés depuis internet sont acceptés.

Pour les personnes hébergées :

La copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'un an.

Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée certifiant vous héberger à son domicile depuis plus de 3 mois.

Première demande :

❖ Vous avez un passeport valide

- ✓ Passeport : original + photocopie
- ✓ Une photo d'identité conforme aux normes * (voir page 5)
- ✓ Pré-demande (ou formulaire cartonné remis sur place)
- ✓ Justificatif de domicile : original + photocopie de moins d'un an

❖ Vous n'avez pas de passeport ou votre passeport est périmé depuis plus de 2 ans

- ✓ Passeport : Original + photocopie
- ✓ Une photo d'identité conforme aux normes * (voir page 5)
- ✓ Justificatif de domicile : original + photocopie de moins d'un an
- ✓ Pré-demande (ou formulaire cartonné remis sur place)
- ✓ Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (moins de 6 mois en cas de naissance à l'étranger) + Justificatif de

nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité :
original + photocopie

Renouvellement :

❖ Votre carte d'identité est valide

- ✓ Carte d'identité : original + photocopie
- ✓ Une photo d'identité conforme aux normes * (voir page 5)
- ✓ Pré-demande (ou formulaire cartonné remis sur place)
- ✓ Justificatif de domicile : original + photocopie de moins d'un an
- ✓ + voir cas particulier * (page 4)

Tout renouvellement d'une pièce d'identité valide, doit être justifié par :

- ✓ Changement d'état civil (acte de mariage, divorce, changement de nom, changement de prénoms, de moins de 3 mois)
Ou
- ✓ Justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage
Ou
- ✓ Changement d'adresse

❖ Votre carte est périmée

Elle est périmée depuis moins de 5 ans

- ✓ Carte d'identité : original + photocopie
- ✓ Une photo d'identité conforme aux normes * (voir page 5)
- ✓ Pré-demande (ou formulaire cartonné remis sur place)
- ✓ Justificatif de domicile : original + photocopie de moins d'un an
- ✓ + voir cas particulier * (page 4)

Elle est périmée depuis plus de 5 ans et vous avez un passeport valide

- ✓ Passeport : original + photocopie
- ✓ Carte d'identité : original + photocopie
- ✓ Pré-demande (ou formulaire cartonné remis sur place)
- ✓ Une photo d'identité conforme aux normes * (voir page 5)
- ✓ Justificatif de domicile : original + photocopie de moins d'un an
- ✓ + voir cas particulier * (page 4)

Elle est périmée depuis plus de 5 ans et vous n'avez pas de passeport valide

- ✓ Carte d'identité : original + photocopie
- ✓ Une photo d'identité conforme aux normes *(voir page 5)
- ✓ Pré-demande (ou formulaire cartonné remis sur place)
- ✓ Justificatif de domicile : original + photocopie de moins d'un an
- ✓ Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (moins de 6 mois en cas de naissance à l'étranger) + Justificatif de

nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité :
original + photocopie

- ✓ + voir cas particulier * (page 4)

Carte perdue ou volée :

❖ Vous avez un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans

- ✓ Passeport : original + photocopie
- ✓ Une photo d'identité conforme aux normes * (voir page 5)
- ✓ Pré-demande (ou formulaire cartonné remis sur place)
- ✓ Justificatif de domicile : original + photocopie de moins d'un an
- ✓ Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01
- ✓ Ou déclaration de vol (commissariat ou gendarmerie)
- ✓ Timbre fiscal : 25 € * (voir tableau page 4)

❖ Vous n'avez pas de passeport ou un passeport périmé depuis plus de 2 ans

- ✓ Une photo d'identité conforme aux normes *(voir page 5)
- ✓ Justificatif de domicile : original + photocopie de moins d'un an
- ✓ Pré-demande (ou formulaire cartonné remis sur place)
- ✓ Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01
- ✓ Ou déclaration de vol (commissariat ou gendarmerie)
- ✓ Timbre fiscal : 25 € * (voir tableau page 4)
- ✓ Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (moins de 6 mois en cas de naissance à l'étranger) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie
- ✓ Tout document avec photo prouvant son identité (Passeport périmé, carte vitale avec photo, carte imagine'r ...) : original + photocopie
- ✓ + voir cas particulier * (page 4)

Les préfectures se réservent le droit de demander des pièces justificatives supplémentaires.

Cas particulier :

Changement d'Etat-Civil

Vous êtes marié(e)

Vous pouvez utiliser soit le nom de votre époux(se), soit vos deux noms accolés.

- ✓ Soit l'acte de naissance (extrait ou copie intégrale) de moins de 3 mois mentionnant le mariage
- ✓ Soit une copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois.

Vous êtes divorcé(e)

- ✓ Soit le jugement de divorce vous autorisant à porter le nom de votre ex-époux(se)
- ✓ Soit l'autorisation écrite de votre ex-époux(se)

Vous êtes veuf ou veuve

Vous pouvez continuer à utiliser votre nom d'usage sans démarches supplémentaire. Qu'il s'agisse du nom de votre époux(se) ou de vos deux noms accolés.

Si vous souhaitez que l'indication veuf ou veuve apparaisse devant le nom d'usage, vous devez cocher ce choix sur le formulaire.

- ✓ Un acte de décès

Pour tout autre changement d'état civil, il faudra :

- ✓ Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (moins de 6 mois en cas de naissance à l'étranger)

Pour une personne sous tutelle :

Présence obligatoire du tuteur et du majeur protégé

- ✓ La pièce d'identité du tuteur
- ✓ Le jugement de mise sous tutelle

Si les pièces du dossier ne suffisent pas à établir la nationalité française du demandeur, il pourra être demandé un document complémentaire tel que :

- ✓ Un acte de naissance avec mention de la nationalité française
- ✓ Une déclaration de nationalité française
- ✓ Un décret de naturalisation ou de réintégration
- ✓ Un certificat de nationalité française du demandeur ou de ses parents

Timbres fiscaux :

À acheter au préalable dans un bureau de tabac ou au trésor public.

Vous pouvez également acheter les timbres dématérialisés sur le site internet :
<https://timbres.impots.gouv.fr/>

1^{er} demande ou renouvellement	Perte / vol
Gratuit	25 euros

***Les Photos :** Ne pas découper ou plier la planche de photo, cela sera fait lors du rendez-vous. Les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes.

NOUVELLE NORME RELATIVE A L'APPOSITION DES PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ SUR LES DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE FRANÇAIS, NOTAMMENT LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET LES PASSEPORTS, AINSI QUE SUR LES PERMIS DE CONDUIRE ET LES TITRES DE SÉJOUR POUR ÉTRANGERS. (NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005)

LA PRISE DE VUE DOIT ÊTRE RÉCENTE ET RESSEMBLANTE AU JOUR DU DÉPÔT DE LA DEMANDE ET DE RETRAIT DU TITRE. LES PHOTOGRAPHIES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL OU DANS UNE CABINE PHOTO, UTILISANT UN SYSTÈME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

1 - FORMAT

LA PHOTO DOIT MESURER **35 MM** DE LARGE SUR **45 MM** DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE **32 À 38 MM**, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRÂNE (HORS CHEVELURE).



2 - QUALITÉ DE LA PHOTO

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, **SANS FLUËRE, NI TRACES.**



3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN. UNE **PHOTO EN COULEUR** EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.



4 - FOND

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIR (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR). **LE BLANC EST INTERDIT.**



5 - LA TÊTE

LA TÊTE DOIT ÊTRE NUE, **LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.**



6 - REGARD ET POSITION DE LA TÊTE

LE SUJET DOIT PRÉSENTER SON VISAGE FACE À L'OJECTIF. LA TÊTE DOIT ÊTRE DROITE.



7 - REGARD ET EXPRESSION

LE SUJET DOIT **FIXER L'OJECTIF**. IL DOIT ADOPTER UNE **EXPRESSION NEUTRE** ET AVOIR LA **BOUCHE FERMÉE.**



8 - VISAGE ET YEUX

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES **YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.**



9 - LUNETTES ET MONTURES

LES **MONTURES ÉPAISSES SONT INTERDITES**. LA MONTURE NE DOIT PAS MARQUER LES YEUX. LES **VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS**. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE **REFLETS SUR LES LUNETTES.**



REFUSE
 ACCÉPTE